

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 17 mars 2010.

Section du dépôt légal



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Solidarité!



M. Martin Trépanier

« Chacun est seul responsable de tous. »
Saint-Exupéry

À l'heure où les événements survenus en Haïti amènent les nations à faire preuve de solidarité, chacun de nous se doit de poser un geste pour contribuer, à la mesure de ses moyens, à cet effort humanitaire international. Bien sûr, le premier geste qui nous vient à l'esprit est celui de faire un don. Cela peut sembler simpliste dans de telles circonstances, mais ces dons pourront très certainement faire une différence et aider les organismes humanitaires présents sur le terrain à continuer leur indispensable travail. Pour le moment, il importe d'intervenir en priorité auprès des personnes orphelines, blessées, démunies et sans-abri.

Ensuite viendra le moment de la reconstruction, une période qui s'étendra sur plusieurs années. Je souhaite que l'élan actuel de solidarité se poursuive aussi longtemps que nécessaire pour permettre enfin à ce pays d'émerger, non seulement de ce drame collectif, mais aussi de la pauvreté innommable dans laquelle vivait, depuis des années, la population.

Le Prix À part entière

Ce souci de l'autre est bien présent dans notre société. Accroître la participation sociale des personnes handicapées, c'est une responsabilité collective. Mais l'atteinte de cet objectif d'une société plus inclusive, solidaire, équitable et respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille passe inévitablement par l'engagement social. Or, à chaque jour, partout au Québec, nous sommes témoins de gestes qui favorisent l'intégration sociale des personnes handicapées. Ces actions sont l'œuvre tantôt d'individus, tantôt d'organismes publics et communautaires ou d'entreprises privées.

Ce sont ces gestes que l'Office entend honorer par la remise du Prix À part entière, attribué tous les deux ans. Le Prix vise à mettre en lumière ces extraordinaires réalisations qui font progresser la participation sociale des personnes handicapées et de leur famille. L'Office veut ainsi reconnaître publiquement et faire connaître à la population ces actions méritoires. Un Prix À part entière sera attribué à une personne ou à une organisation de chacune des régions du Québec, ainsi qu'à une personne ou une organisation dont la portée des réalisations touche l'ensemble du Québec.

En 2008, lors de la première édition du Prix, nous avons reçu un nombre impressionnant de candidatures de haut niveau. Les actions et les réalisations mises en lumière témoignaient éloquentement de l'engagement et de la solidarité présents dans nos régions.

Pour l'édition 2010 du Prix À part entière, une nouveauté s'ajoute : un Prix Employeur engagé sera décerné par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui se joint à l'événement À part entière pour souligner la contribution d'un employeur à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées.

La période d'inscription pour le Prix À part entière se termine le 5 mars. Je vous invite donc à nous faire connaître sans délai les réalisations qui, selon vous, méritent une telle reconnaissance. L'Office souhaite que ces gestes méritoires soient une source d'inspiration et d'émulation pour l'ensemble du Québec. Les récipiendaires sélectionnés se verront remettre leur prix lors d'une cérémonie tenue à l'occasion de la 14^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, le 3 juin prochain. Je vous invite à consulter le site Web de l'Office pour accéder aux informations utiles.

En cette période où la solidarité est plus que jamais nécessaire, prenons le temps de rendre hommage à ceux et celles qui vivent au quotidien leur engagement social indéfectible envers les personnes handicapées et leur famille.

Martin Trépanier
Président du conseil d'administration

L'OFFICE VOUS INFORME

Une aide financière pour répondre aux besoins des élèves handicapés de 12 à 21 ans du secondaire

Le ministre de la Famille, M. Tony Tomassi, a annoncé une aide financière de 305 767 \$ qui vise à répondre aux besoins de surveillance de jeunes handicapés de 12 à 21 ans du secondaire lors de leurs journées pédagogiques et en dehors des heures normales de classe.

« Avec ces investissements, notre gouvernement permet aux élèves handicapés de plusieurs

régions du Québec de bénéficier d'activités structurées qui sont adaptées à leurs besoins et à leurs intérêts. Grâce à ce soutien, les parents de ces enfants pourront mieux concilier leur travail et leurs responsabilités familiales », a indiqué le ministre Tomassi.

Le gouvernement du Québec reconduit l'aide financière qu'il accorde pour quatre projets qui offrent les services depuis plusieurs années et qui sont déjà bien implantés. En plus d'assurer la continuité de ces services, le ministre de la Famille a annoncé le financement de trois nouveaux projets, qui pourront ainsi démarrer leurs activités dès cette année. À ces sept projets s'en ajoutent quatre autres soutenus dans le cadre du Programme de soutien à des initiatives issues de la communauté en matière de conciliation travail-famille.

« Nous reconnaissons les besoins des familles ayant un enfant handicapé et l'importance de soutenir des activités qui soient appropriées. La famille est une priorité pour notre gouvernement, et nous allons continuer à assurer de tels services à ces élèves, comme nous nous y sommes engagés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. C'est parce que nous avons à cœur le bien-être de chaque famille que le Québec demeure un réel paradis pour ses familles », a conclu le ministre Tomassi.

Notons que cette aide financière constitue un moyen identifié par le ministère de la Famille au regard du Plan global de mise en œuvre de la politique À part entière où il avait indiqué sa volonté de : « Soutenir la mise en œuvre de services de surveillance pour les élèves handicapés du secondaire qui n'ont pas l'autonomie nécessaire pour être seuls en dehors des heures de classe, en prenant en considération les responsabilités respectives de chacun des partenaires » (M-362).

Pour en savoir plus, faites le www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Pages/index.aspx

Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire

La Gazette officielle du Québec, dans son édition du 6 janvier dernier, publiait le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire. Ce règlement, qui vient baliser la procédure d'examen des plaintes, encadre la désignation d'un protecteur de l'élève et le fonctionnement du recours à un tel mécanisme.

À cet effet, rappelons que, lors de la présentation du projet de loi n^o 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et autres dispositions législatives, l'Office avait appuyé les modifications proposées, notamment les dispositions introduisant la fonction de protecteur de l'élève. En effet, l'Office avait considéré d'un bon œil cet ajout en espérant que cette mesure permette de pallier certaines lacunes du mécanisme de révision d'une décision prévue aux articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

Ainsi, il est intéressant de constater qu'une attention particulière a été portée à l'indépendance du protecteur de l'élève. Également, même si la Loi sur l'instruction publique prévoit que cette procédure intervient après que le plaignant ait épuisé les autres recours en place, le règlement nuance en précisant que, lorsque nécessaire pour éviter un préjudice, le protecteur peut se saisir d'une plainte à toute étape de la procédure.

Vous pouvez vous procurer une copie du règlement au www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/I_13_3/I13_3R7_1.HTM

Rencontre des nouveaux maires et mairesses de la région de Lanaudière

La Conférence administrative régionale (CAR) de Lanaudière, qui regroupe les ministères et organismes gouvernementaux présents sur le territoire, a organisé une rencontre à laquelle étaient conviées les personnes nouvellement élues à la mairie de la région. Cette rencontre, tenue à Joliette le 22 janvier dernier, visait à permettre aux divers ministères et organismes de leur présenter leur offre de services respective. Un grand nombre de maires et mairesses (19/20), élus en novembre dernier, y ont assisté, et plusieurs étaient accompagnés de leur directeur général.

Divers ministères et organismes y ont fait une présentation dont l'Office des personnes handicapées du Québec. Cette rencontre constituait une bonne occasion pour l'Office de faire connaître sa mission. Des informations ont également été transmises à propos des principaux articles de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, tout particulièrement ceux concernant les plans d'action annuels, l'approvisionnement et le plan de développement d'un organisme public de transport. Enfin, la politique À part entière a été abordée dans ses grandes lignes en mettant l'accent sur les défis et les priorités touchant davantage les personnes handicapées.

Plan d'action de la Ville de Montréal – Engagements du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à l'égard des personnes à mobilité réduite



Dans son Plan d'action 2009-2011 en matière d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal a réservé une section aux services centraux dont le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Les engagements du SIM concernent trois éléments majeures :

- la gestion du registre permanent des personnes ayant des incapacités afin d'adapter les interventions en cas de sinistre ou d'incendie;
- une campagne de promotion et de sensibilisation afin de rejoindre les personnes ciblées et les inciter à s'inscrire au registre;
- le suivi concernant les centres d'hébergement d'urgence à l'effet qu'il y en ait un par arrondissement qui réponde aux critères d'accessibilité universelle.

Déjà en 2008, le registre comptait près de 5 000 noms et il atteignait 7 000 noms à la fin de 2009. Le but est que le plus de personnes possible, susceptibles d'avoir besoin d'aide pour leur évacuation, soient inscrites à ce registre. Ces données sont accessibles immédiatement lors d'un appel signalant un incendie ou un sinistre.

Cette mesure a fait ses preuves en janvier dernier alors qu'un incendie majeur s'était déclaré dans une résidence hébergeant neuf personnes à mobilité réduite. Ces dernières ont été évacuées très rapidement, et aucune de ces personnes n'a été blessée. Elles ont été orientées vers un centre d'hébergement et elles ont été prises en charge par la Croix-Rouge.

L'inscription de cette résidence au registre a fait toute la différence. Ainsi, dès le premier appel, le répartiteur a pu déclencher le niveau d'alerte permettant de mobiliser le nombre de pompiers nécessaire pour accélérer l'évacuation. Quand la survie est une question de quelques minutes, le temps perdu peut placer tant les personnes sinistrées que les pompiers dans une situation périlleuse.

Au Québec, ce ne sont pas toutes les municipalités qui ont adopté ce type de mesure. Rappelons que selon la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les municipalités de plus de 15 000 habitants doivent produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. À l'exemple de Montréal et d'autres municipalités québécoises, celles qui ne disposent pas de telles mesures de sécurité en cas de sinistre ou d'incendie pourraient très bien les inclure dans leur plan d'action annuel.

[Le plan d'action de la Ville de Montréal](#) peut être consulté sur son site Web.

LES ACTIVITÉS DE NOS PARTENAIRES

Appel à propositions - Projets de recherche sur les maladies mentales (ouvert aux chercheurs du Québec)

À titre de partenaire d'ERA-NET Neuron, le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) est heureux de diffuser l'appel à propositions visant le financement de projets de recherche sur les maladies mentales.

Chaque projet doit être présenté par un regroupement de chercheurs provenant d'au moins trois pays différents membres de Neuron et participant à cet appel à propositions.

Date limite pour la lettre d'intention : 9 mars 2010

Voir les détails de l'appel à propositions (en anglais) : <http://www.neuron-eranet.eu/>

Pour plus d'information, joignez Joanne Goldberg, directrice adjointe aux affaires scientifiques :

Tél. : 514 873-2114

jgoldberg@frsq.gouv.qc.ca

www.frsq.gouv.qc.ca

Formations offertes par le RIPPH



RIPPH

Réseau international sur le
Processus de production du handicap

Le Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH) offre ce printemps des formations à Québec et à Montréal sur :

- Processus de production du handicap (PPH)

- Plan d'intervention individualisé (PII)
- Mesure des habitudes de vie (MHAVIE adulte)
- Mesure des habitudes de vie (MHAVIE enfant).

Ces formations sont ouvertes à ceux et à celles désirant comprendre, intégrer et appliquer le Processus de production du handicap dans leurs activités professionnelles. Elles permettent l'initiation à l'utilisation d'outils de mesure de la participation sociale afin d'évaluer le profil et la qualité de la participation sociale des personnes ayant des incapacités.

À Montréal :

- 8 mars 2010 – PPH
- 9 mars 2010 – PPH
- 15 mars 2010 – PII
- 16 mars 2010 – MHAVIE adulte
- 18 mars 2010 – MHAVIE enfant

À Québec

- 4 mai 2010 – PPH
- 5 mai 2010 – PPH
- 6 mai 2010 – PII
- 10 mai 2010 – MHAVIE adulte
- 11 mai 2010 – MHAVIE enfant

On peut s'inscrire directement sur le site Web à www.ripph.qc.ca. Pour les groupes de 15 personnes ou plus, le RIPPH peut proposer des formations dans votre milieu de travail.

Pour information : François Charrier, coordonnateur RIPPH
418 529-9141, poste 6004
francis.charrier@irdpq.qc.ca

Un premier colloque interrégional sur l'emploi

Les partenaires des tables d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière invitent les employeurs, les intervenants et les personnes handicapées à un premier colloque interrégional dont le thème est « Ouvrons nos portes... à la différence! ».

Sous la présidence d'honneur de M. Jean-Pierre Léger, président et chef de la direction des Rôtisseries St-Hubert, ce colloque aura lieu à Sainte-Thérèse le 23 mars prochain. Diverses activités sont au programme : déjeuner à la Noirc'Heure, conférence présentant l'expérience d'intégration en emploi chez St-Hubert, courtes présentations théâtrales illustrant les freins à l'intégration en emploi suivies d'un forum de discussion, témoignages, ateliers, etc. L'inscription au colloque est gratuite et le dîner est offert gracieusement sur place.

Le colloque « Ouvrons nos portes... à la différence! » se tiendra le 23 mars 2010, de 9 h à 16 h au Centre culturel et communautaire Thérèse-de-Blainville. On peut s'inscrire jusqu'au 17 février 2010 :

- par téléphone en composant le 514 274-0151, poste 100
- par courriel à info@themconcept.ca
- en ligne au www.themconcept.ca/colloque.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La BAnQ élargit l'accès à ses services adaptés

Afin de mieux servir un plus grand nombre d'utilisateurs, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) bonifie ses services aux personnes handicapées et les renomme Services adaptés. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique [À part entière](#) adoptée par le gouvernement du Québec en juin 2009, la BAnQ répondant ainsi à la priorité intitulée « Aménager des environnements accessibles ».

Dans cet esprit, la collection de titres audionumériques du Service québécois du livre adapté (SQLA), dont l'accès était auparavant réservé aux personnes ayant une déficience visuelle, est maintenant accessible aux personnes ayant une incapacité à utiliser des imprimés, à celles ayant une incapacité à tenir ou à manipuler des imprimés et à celles ayant des troubles d'apprentissage ou des inaptitudes consécutives à un traumatisme crânien. À la suite de l'élargissement des critères, BAnQ prévoit une augmentation de 15 % du nombre d'abonnés au SQLA, qui se chiffre actuellement à environ 9 000.

La collection du SQLA compte actuellement 4 500 titres, auxquels s'ajoutent chaque année 700 nouveautés et 500 titres provenant de la conversion de l'analogique au numérique.

BAnQ met gratuitement à la disposition des personnes handicapées des ressources documentaires diversifiées et ciblées ainsi que de nombreux services. Des millions de documents peuvent pour la plupart être empruntés ou consultés sur place : livres, revues, journaux, films, disques, logiciels, etc. Il est également possible d'avoir accès à différents services à distance, soit par Internet, par téléphone, par télécopieur et par la poste. De plus, BAnQ a apporté un soin tout particulier aux aménagements de la Grande Bibliothèque afin de faciliter l'accès et les déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice. Divers appareils spécialisés et une salle de travail adaptée sont disponibles gratuitement sur place.

Pour en savoir plus, consultez le portail Internet du [Service québécois du livre adapté](#). On peut aussi obtenir des renseignements par téléphone en composant le 1 866 410-0844 ou par télécopieur au 514 873-9947.

RAPPEL - RAPPEL -RAPPEL- RAPPEL



N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 5 mars 2010 pour soumettre une candidature au Prix À part entière.

Pour information : <http://www.ophq.gouv.qc.ca/Prixapartentiere/motpresident.htm>

DES NOUVELLES DE VOUS

Écrivez-nous

Nous vous invitons à nous soumettre toute information que vous jugez utile de faire connaître

(événement, publication, expérience, etc.). Vous devez fournir un bref résumé de l'information à faire paraître accompagné d'un lien Internet ou d'un fichier Word où l'on trouve l'information complète sur le sujet. Pour chacun des numéros, la date de tombée est toujours le dernier jour ouvrable du mois précédent. La publication de ces informations reste sujette à l'approbation du comité éditorial.

Faites parvenir votre information à express-o@ophq.gouv.qc.ca.



Express-O est réalisé par l'Office des personnes handicapées du Québec.

Pour vous abonner gratuitement à Express-O, pour retirer votre courriel de notre liste de distribution ou pour modifier votre adresse de courriel, visitez www.ophq.gouv.qc.ca/joindre/f_abonnement.asp

Envoyez-nous vos nouvelles et communiqués à express-o@ophq.gouv.qc.ca

Photo de Madame Céline Giroux © Marc Gibert / Adecom.ca

Faites circuler ce bulletin autour de vous!



Québec 

© Gouvernement du Québec, 2006